

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 24 OCTOBRE 2024**

**Compte-rendu affiché le : 25 octobre 2024**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 17  
octobre 2024**

**N° 24-10-06**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour  
de la séance : 28**

**OBJET :  
Décisions du maire –  
information du conseil  
municipal**

**Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE**

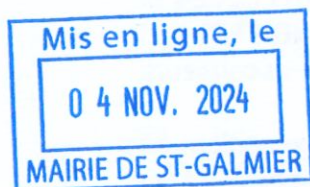
**Membres présents à la séance :**

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON - Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET - Gérard ALLANCHE - Arlette PEREIRA - Geneviève NIGAY - Christian BECUWE – Suzanne BOICHON - Régine CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY - Daniel DUCROS - Françoise PION - Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE - Michel FRANCHINI - Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA – André HUBERT - Marie-Hélène BOUILHOL - Romain MONTELMARD - Jean-Paul SOLEILHAC – Alain LECUE.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Guy BERNE à Philippe DENIS - Thomas ROCHETTE à Gérard ALLANCHE - Aurélie DESBREE à Romain MONTELMARD

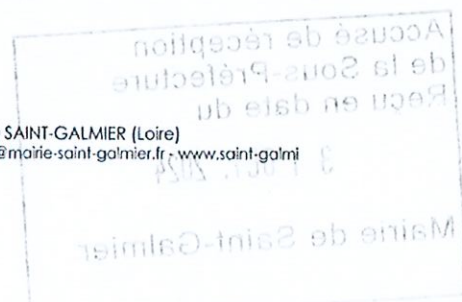
**Membre absent : 0.**



Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du

3 1 OCT. 2024

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

**DECISIONS DU MAIRE – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par Monsieur Philippe DENIS du Conseil Municipal par délibération du 16 septembre 2020 :

- Décision n°2024-110 – RDS SAINT ETIENNE SAS – Mise à disposition d'une benne 30 m3 DIB pour le traitement des déchets dans le cadre de la Foire de la Sainte-Catherine du lundi 25 novembre 2024 pour un montant total de 420 € HT.
- Décision n°2024-111 – ALPES CONTROLES – Contrat de mission spécifique pour le Cinéma le Colisée dans le cadre de la modification des installations de chauffage – Avis en phase Notice et RVRAT – pour un montant de forfait d'honoraires établi à 2 800 € HT soit 3 360 € TTC.
- Décision n°2024-112 – CROIX BLANCHE DE LA LOIRE – Convention dispositif prévisionnel de secours n° 218790 dans le cadre de la Foire de la Sainte-Catherine en date du 25 novembre 2024 pour un montant total de 850 € net de taxe.
- Décision n°2024-113 – ALPES CONTROLES – Contrat de coordination sécurité et protection de la santé (SPS) pour l'aménagement de la salle d'exposition au 4 Rue du Cloître – pour un montant de forfait honoraires établi à 2 280 € HT soit 2 736 € TTC.
- Décision n°2024-114 – ANTAI – Convention relative à la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique pour Saint-Galmier et Cuzieu pour une durée d'un an reconductible tacitement.
- Décision n°2024-115 – Avenant n°1 - UNION SAINT-GALMIER CHAMBOEUF SPORTS – Convention de partenariat avec la sensibilisation du football à l'école publique La Colombe sur le temps périscolaire méridien à compter du 26 septembre 2023 pour l'année scolaire et renouvelable 2 fois pour un montant de 20 € de l'heure – ajout d'une seconde intervention.
- Décision n°2024-116 – Convention SIMA Coise – Entretien des sentiers de randonnées – Année 2024.
- Décision n°2024-117 – ALPES CONTROLES – Contrat de contrôle technique et construction (CT) pour l'aménagement de la salle d'exposition au 4 Rue du Cloître – pour un montant de forfait honoraires établi à 4 880,00 € HT soit 5 856,00 € TTC.
- Décision n°2024-118 – RDS SAINT ETIENNE – Contrat pour le traitement des déchets industriels dangereux (DID et DEEE).
- Décision n°2024-119 – OFFICE NATIONAL DES FORETS – Contrat de coupe de bois au sein du Bois Barrou pour un montant de 50 € TTC.
- Décision n°2024-120 – ECOGOM – Contrat de contrôle et maintenance d'aires de jeux et équipements sportifs pour une durée d'un an à compter du 01/11/2024 et reconductible tacitement et ce pour un montant forfaitaire annuel de 2 740 € HT.
- Décision n°2024-121 – DEKRA – Contrat de visite quinquennale de 8 ascenseurs pour un montant total de 1 760,00 € HT.
- Décision n°2024-122 – BRICKEVENT – Contrat de location de l'exposition en briques LEGO « il était une fois la conquête du monde » du 06 décembre 2024 au 06 janvier 2025 pour un montant total de 13 500 € HT soit 16 200 € TTC.

Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du

31 OCT. 2024

Mairie de Saint-Galmier

Mairie de Saint-Galmier  
Reçu en date du  
04 NOV. 2024  
Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 28 octobre 2024.

LE MAIRE  
Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Gérard ALLANCHE



Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du

31 OCT. 2024

Mairie de Saint-Galmier